



obligation alimentaire ascendant

Par **Roro38420**, le **12/08/2019** à **16:57**

Bonjour, ma mère est malheureusement atteinte de la maladie d'Alzheimer. L'évolution de la maladie nous oblige à faire les démarches pour la placer en EHPAD. Nous sommes 7 enfants vivants (1 décédé avec deux enfants). Seuls trois d'entre nous prenons soin d'elle actuellement et faisons les démarches nécessaires pour son bien être. Les autres ne veulent pas en entendre parler. Ses revenus ne seront certainement pas suffisants pour son placement. Nous allons donc TOUS participer. Comment obliger mes 4 frères et sœurs à participer sans avoir à faire l'avance pour eux (c'est à dire attendre qu'ils refusent de régler) ? Quelles sont les démarches à faire en amont (courrier avec AR, huissier, ...) pour se couvrir ?

D'autre part mon mari et moi sommes mariés avec un contrat de mariage. Son revenu va-t-il être pris en compte pour le calcul de la part ?

Merci pour vos réponses

Rosette

Par **fabrice58**, le **12/08/2019** à **17:19**

Bonjour,

il faudra une action en justice de la part de votre mère ou de la personne qui gère si elle est sous tutelle. Le revenu va être pris en compte pour le calcul de la part puisqu'il est lui doit aussi des aliments du fait du mariage.

cdt